

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du: **mercredi 2 mars 2022**

Les élus du Conseil Municipal :

1. approuvent le **compte rendu de la séance précédente**.
2. approuvent **la convention de mandat de gestion locative** pour la résidence de l'Obier. Un mandat de gestion avait déjà été signé par Maître Varin à Distré et la mairie pour la gestion de la résidence. Ce nouveau mandat précise certains détails importants pour la perception.

Le Maire demande une suspension de séance à 19h38. Lors de cette suspension de séance, les membres du bureau de l'association Ukr'ngo présentent les actions qu'ils souhaitent mettre en œuvre pour venir en aide au peuple ukrainien après le déclenchement de la guerre en Ukraine. La séance reprend à 20h.

Madame Fayard, conseillère aux décideurs locaux présente les comptes de la commune et l'évolution de la trésorerie, en particulier l'impact de la Résidence de l'Obier. Pour les points suivants, les élus avaient analysé dans les détails de chaque poste de dépenses lors du conseil municipal précédent.

3. observent que les chiffres du **compte de gestion** (trésorier) et du **compte administratif** (maire) sont strictement identiques. **Le premier point concerne le lotissement**. Le conseil vote à l'unanimité les deux comptes et **l'affectation du résultat**. Le Maire ne prend pas part au vote du compte administratif.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes	71 509,94€	71 509,94€
Dépenses	71 509,94€	71 509,94€

4. votent le budget primitif 2022 pour le lotissement.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes	211 379,28€	211 379,28€
Dépenses	261 379,28€	261 379,28€

5. observent que les chiffres du **compte de gestion** (trésorier) et du **compte administratif** (maire) sont strictement identiques. **Le deuxième point concerne la commune**. Le conseil vote à l'unanimité les deux comptes et **l'affectation du résultat**. Le Maire ne prend pas part au vote du compte administratif.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes	866 585,75€	937 447,31€
Dépenses	1 525 191,39€	662 153,76€

6. votent le budget primitif 2022 pour la commune.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes	1 772 209,22€	1 096 647,17€
Dépenses	1 772 209,22€	1 096 647,17€

Date d'affichage: jeudi 3 mars 2022.

Pierre-Yves Douet
Maire de Louresse-Rochemenier



Les délibérations complètes sont disponibles en Mairie sur simple demande. La totalité des comptes présentés sont disponibles en ligne sur le site de la Mairie (onglet "budget").

Date du prochain Conseil Municipal: mercredi 30 mars 2022, (sous réserve de modification).